

La Caf au coeur des solidarités familiales et sociales

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles



La Caf aide ses partenaires à apporter un service aux familles adapté aux spécificités locales.

Elle met à leur disposition une expertise reconnue, sa connaissance du cadre réglementaire ainsi que son analyse des données allocataires et des caractéristiques des territoires.

Contacts

Manager conseillers techniques territoriaux

Valérie PILLON
Tel : 04 68 08 14 78
Manager du service développement partenarial
remy.jeanjean@caf.fr

Conseillers techniques territoriaux

Agly - Agglo nord
Raphaël BOURGEOIS
04 68 08 14 51
raphael.bourgeois@caf.fr

Aspres - Vallespir
Véronique LE GOFF
04 68 08 14 73
veronique.legoff@caf.fr

Cerdagne - Capcir-Conflent
Fatima MANCER
04 68 08 25 65
fatima.mancer@caf.fr

Côte Vermeille - Agglo sud
Nelly NAVARRO
04 68 08 14 82
nelly.navarro@caf.fr

Perpignan nord - Saint-Estève
Béatrice MONTANÉ
04 68 08 14 12
beatrice.montane@caf.fr

Perpignan sud - Cabestany
Anne-Sophie SMAGUE
04 68 08 25 54
anne-sophie.smague@caf.fr

Caf des PO - 02-2016



La convention territoriale globale

*Ensemble,
élargir notre vision,
renforcer notre action*



*Une nouvelle offre
de la Caf pour
votre territoire*

Qu'est-ce que la Ctg ?

La convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et :

- une communauté de communes ou une commune,
- et/ou le Conseil départemental à l'échelon du département.

Elle permet d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire. Expérimentée par plusieurs Caf depuis 2009 et évaluée en 2011, elle ne constitue pas un dispositif financier.

97 % des élus signataires ont estimé qu'elle était tout à fait pertinente et qu'elle constitue un levier décisif à la définition, la mise en oeuvre et la valorisation de leur projet de territoire.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens à mettre en oeuvre sur une période de 4 ans dans le cadre d'un plan d'actions. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Pourquoi signer une Ctg ?

- Construire un projet social du territoire
- Faciliter la prise de décision et fixer un cap
- Adapter son action aux besoins du territoire, développer une offre de service répondant aux besoins des familles
- Simplifier les partenariats et avoir une vision globale et décloisonnée
- Valoriser les actions

Comment la mettre en oeuvre ?

La Ctg implique une mobilisation des élus locaux, de la direction, du conseil d'administration et des services de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche.

Les instances : un comité de pilotage et un comité opérationnel partenarial

Le comité de pilotage impulse et valide le projet de territoire.

Le comité opérationnel associe les acteurs locaux, propose et met en oeuvre cette dynamique sur le territoire.

La Ctg permet d'associer les différents acteurs dans la définition et la mise en oeuvre d'un projet de territoire commun.

Tout son intérêt réside dans la démarche initiée entre les acteurs, à différentes étapes :

- la préparation : s'approprier la démarche ;
- le diagnostic partagé : identifier l'ensemble des ressources et des besoins, construire une vision commune du territoire et de ses priorités ;
- la définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de quatre ans ;
- le pilotage des actions et le suivi ;
- l'évaluation des actions mises en oeuvre.



La convention territoriale en 3 étapes

1

Acquérir une vision globale des ressources et des besoins sur un territoire donné

Élaboration d'un diagnostic territorial partagé

2

Définir un cadre politique couvrant tous les domaines d'action partagés

Détermination d'un plan d'actions pluriannuel

3

Faire vivre la convention dans un contexte socio-économique en mutation

Pilotage des actions et évaluation